

Préavis N° 11 - 2017 **au Conseil communal**

sollicitant

l'octroi d'un crédit complémentaire de CHF 118'800.- au budget de fonctionnement de l'exercice 2017 (compte N° 351.3141.02), pour des travaux urgents de réfections de 3 des 6 toitures plates du bâtiment de la Grande Salle

Date proposée pour la séance de la Commission :

Mardi 5 septembre 2017 à 19h00

Salle de conférences au 2^{ème} étage du Bâtiment administratif

Délégué de la Municipalité : Maurizio Mattia

Prilly, le 22 août 2017

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

La Grande Salle de Prilly a été construite dans les années mille neuf cent vingt et la dernière grande transformation date de 1966-1967.

Des rénovations et des améliorations ont été régulièrement réalisées durant ces dernières décennies afin de maintenir cet édifice dans son meilleur état possible.

La dernière grande intervention date de l'année dernière, par la mise en place du chauffage à distance (préavis N° 9-2015) en lieu et place de la chaudière à mazout qui devait être assainie et qui ne répondait plus aux normes en vigueur. Le remplacement du système de ventilation, également prévu dans le cadre du préavis précité, doit cependant être encore réalisé.

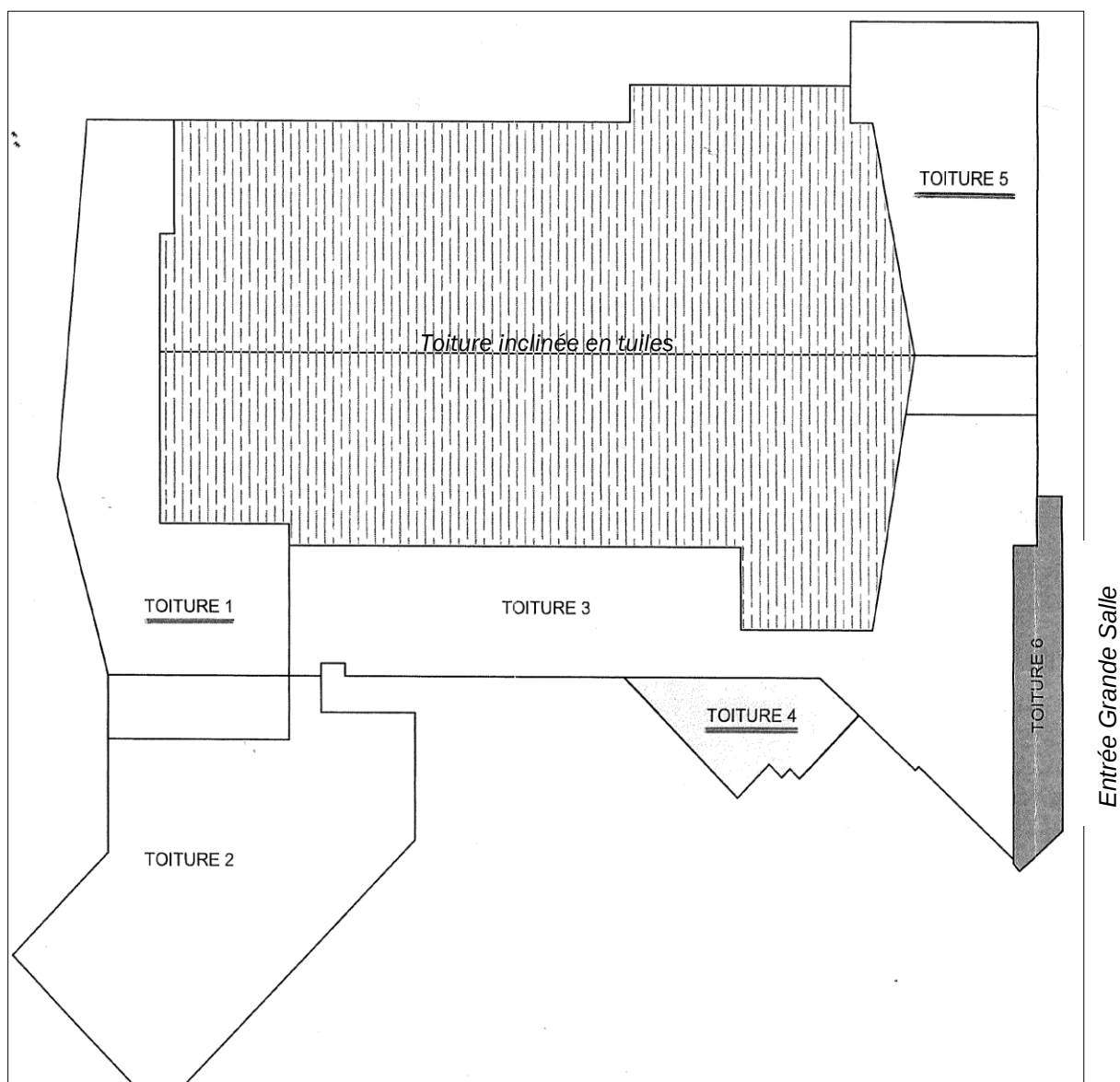
Ces derniers mois, la Grande Salle a subi d'importantes infiltrations d'eau provenant de défauts d'étanchéité de la toiture plate lors de fortes pluies. Si ces problèmes ont pu être identifiés et corrigés dans la mesure du possible par des tacons, il est apparu que le matériau d'étanchéité avait beaucoup vieilli, qu'il avait perdu de sa souplesse et qu'il était donc susceptible de se déchirer à chaque intempérie.

Dès lors que la Municipalité ne peut se permettre de prendre le risque de devoir annuler une représentation à la Grande Salle à cause d'une infiltration (risques électriques, par exemple), elle a entrepris en urgence les démarches pour la réfection de trois toitures plates dudit bâtiment.

1. Objet du préavis

Le présent préavis a donc pour but de demander au Conseil communal l'octroi d'un crédit complémentaire au budget de fonctionnement 2017, compte N° 351.3141.02, afin de financer les travaux de réfection de trois des six toitures plates du bâtiment de la Grande Salle, lesquels se dérouleront comme suit :

- En premier lieu à la pose d'échafaudages afin de sécuriser les abords des toitures qui doivent être rénovées, ceci afin d'écartier tout danger de chute pour les personnes qui vont travailler sur ces dernières en respectant la législation en vigueur à ce sujet.
- La dépose du gravier existant et des diverses ferblanteries.
- L'enlèvement de toutes les couches de séparation, de l'étanchéité et de l'isolation thermique.
- La préparation du support destiné à recevoir une étanchéité flottante en lés.
- Installation des dispositifs antichute pour les contrôles et entretien périodiques des toitures.
- Mise en place des différentes nouvelles couches de pare-vapeur, isolation thermique, étanchéité, raccords divers et fixations mécaniques.
- Pose des couches de protection et mise en place de la nouvelle couche de protection et lestage en gravier.
- Divers travaux de rénovation sur les façades Sud et Nord par la découpe du bas de la paroi et remise en place d'une isolation afin de recevoir la plinthe de protection qui sera posée par le couvreur.
- Pose de nouvelles ferblanteries.
- Mise en place d'un complément à l'installation existante de protection contre la foudre (paratonnerres).



Toitures concernées : n° 1, n° 4 et n° 5

Oltre la toiture inclinée en tuiles, qui n'est pas concernée, les toitures plates n°s 2 et 3 ne nécessitent pas pour l'instant de réfection. Quant à la toiture N° 6 (grisée), elle correspond à la marquise située au-dessus de l'entrée principale. Un défaut d'étanchéité à cet endroit ne provoquerait quasiment aucun désagrément.

2. Coûts

	En CHF
Echafaudages	11'000.-
Etanchéité, isolation thermique, lestages et protection antichute	74'000.-
Travaux de rénovation des façades Sud et Nord	2'500.-
Ferblanterie-couverture	14'500.-
Paratonnerres	3'000.-
Divers et imprévus	5'000.-
TOTAL HT	110'000.-
+ TVA 8 %	8'800.-
TOTAL TTC	118'800.-

3. Incidences financières

Le montant de CHF 118'800.- sera porté sur le compte 351.3141.02 «Entretien des bâtiments - Grande Salle», en complément du budget prévu pour l'exercice en cours. Les charges pérennes ne seront pas modifiées, dès lors qu'il existe déjà un contrat d'entretien pour ces toitures.

Conclusions

Un adage dit qu'il y a deux types de toitures plates : celles qui coulent et celles qui vont couler. Malheureusement, trois toitures de la Grande Salle sont passées d'une catégorie à l'autre. Il a donc été nécessaire de les rénover entièrement, afin de gagner à nouveau quelques décennies de tranquillité et de garantir l'utilisation de notre Grande Salle.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Prilly

- vu le préavis municipal N° 11-2017,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

d'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 118'8000.- au budget de fonctionnement de l'exercice 2017 pour le compte 351.3141.02 «Entretien des bâtiments - Grande Salle».

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 21 août 2017.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

A. Gillièron

J. Mojonnet